

# APPLICATION DE L'OPROMA AUX HUG...

SÉANCE CUSSTR / 14 JUIN 2016  
JEAN-CLAUDE SUARD



**...ou comment concilier  
travail & maternité**

# SITUATION AUX HUG

**> 7'000 collaboratrices**

**47 % de femmes en âge de procréer**

**environ 300 maternités par an**

# OBJECTIFS

**Respecter les exigences  
légales en matière de  
protection de la  
maternité**

**Concilier l'activité  
professionnelle avec les  
exigences de protection**

**Environnement de travail  
adapté et sans danger pour la maternité  
(et tenant compte des contraintes de l'équipe)**

## DEVOIRS DE L'EMPLOYEUR

- ▶ Informer les collaboratrices des risques professionnels p.r. à leur maternité
- ▶ ... et sur leurs droits pendant et après la grossesse
  
- ▶ Analyser les risques pour définir les activités proscrites - restreintes – autorisées
  
- ▶ Garantir la mise en œuvre de mesures de prévention
  
- ▶ Permettre l'allaitement au travail

## MOYENS & ACTIONS



- ▶ **Sensibiliser les collaboratrices, hiérarchies, médecins traitants**  
→ journal interne, [intranet](#), flyer, présentation colloques

- ▶ **Communication personnalisée**  
→ entretien individuels RH, consultation médicale



- ▶ **Evaluation des risques selon OPROMA**  
→ [Check-liste](#) ad hoc → [Fiche de poste](#)

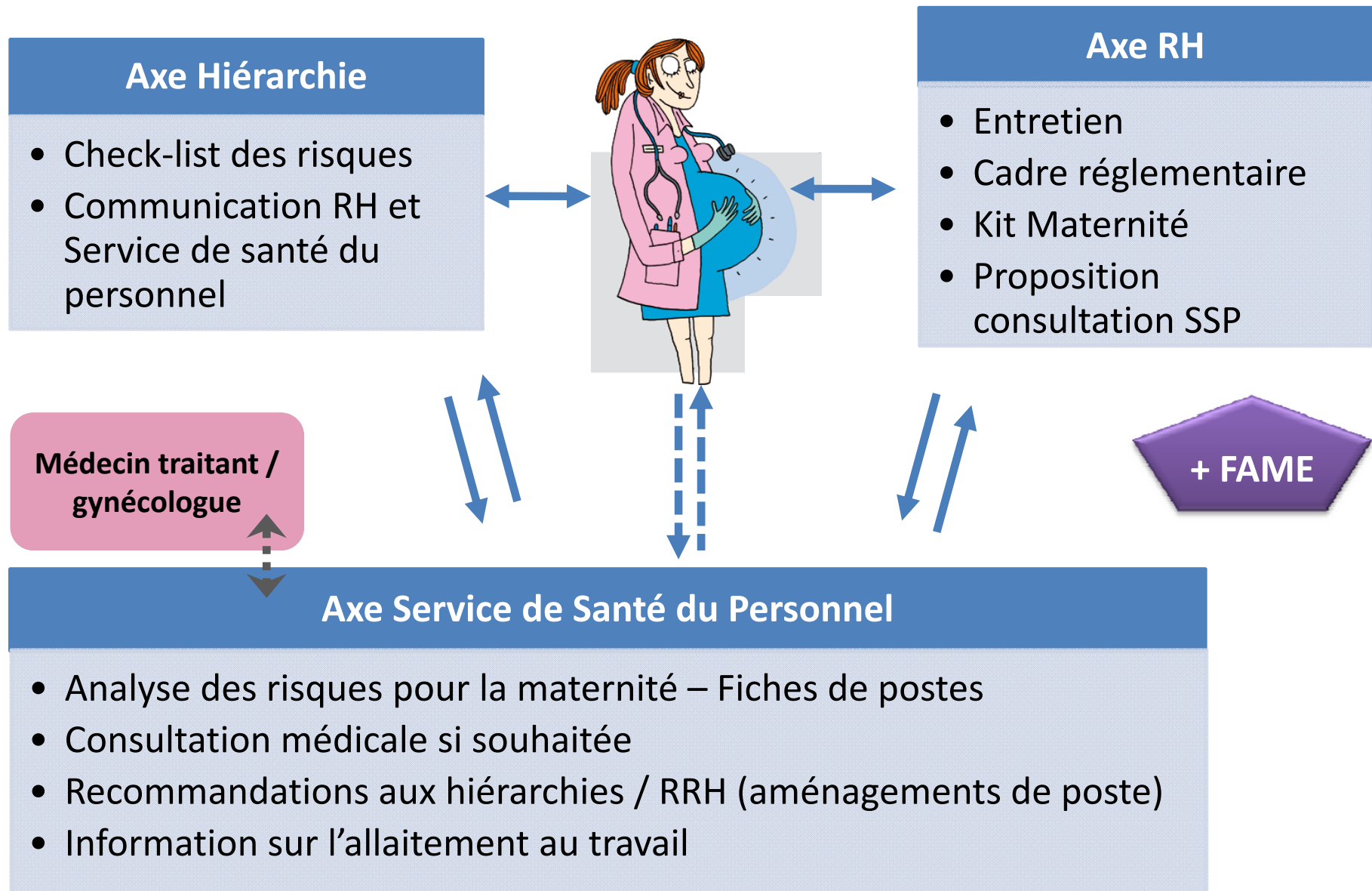


- ▶ **Soutien aux services pour adapter l'organisation du travail**



- ▶ **Mise à disposition de salles d'allaitement**

# PROCESSUS



# LES FLYERS

## Rencontrer votre RRH

Parallèlement, votre hiérarchie informera votre RRH que vous êtes enceinte. Il ou elle vous invitera alors à une rencontre visant plusieurs objectifs :

- **vous informer de vos droits** pendant votre grossesse et après l'accouchement
- **vous proposer d'améliorer vos activités aux HUG**, selon les règlements en vigueur, si le poste que vous occupez est difficilement conciliable avec votre grossesse.

### Plus d'informations sur les risques potentiels et vos droits :

- [http://drh.hcuge.ch/parcours\\_collaborateur/pre-maternite.html](http://drh.hcuge.ch/parcours_collaborateur/pre-maternite.html)
- <http://santedupersonnel.hcuge.ch>



Tout ce que je dois savoir pour devenir maman tout en travaillant



ipcworld.ch juin 2014

# LES FLYERS

## VOUS ÊTES ENCEINTE OU SOUHAITEZ L'ÊTRE ? VOUS REPRENEZ LE TRAVAIL ?

A quoi devez-vous être attentive pour travailler en toute sécurité ?



## Pour concilier travail et maternité

Vous souhaitez être enceinte, vous êtes enceinte ou vous allaitez votre bébé : à quoi devez-vous être attentive pour travailler en toute sécurité ?

- ▶ Maladies infectieuses
- ▶ Manutention et postures
- ▶ Rayonnements ionisants
- ▶ Produits chimiques
- ▶ Horaires et rythmes de travail
- ▶ Bruit et environnement thermique
- ▶ Milieu hyperbare

Certains risques sont surtout présents pendant les trois premiers mois de grossesse.

Vous reprenez le travail et continuez d'allaiter votre bébé : que vous proposent les HUG ?

- ▶ Des espaces pour allaiter votre bébé ou tirer votre lait
- ▶ Le temps nécessaire à l'allaitement

### A qui vous adresser ?

- ▶ A votre responsable hiérarchique
- ▶ Au service de santé du personnel:
  - ✈ <http://santedupersonnel.hcuge.ch>
  - ☎ (022 37) 26050



### INFO

Tout savoir sur le dispositif mis en place par les HUG afin de créer des conditions de travail favorables pour les collaboratrices enceintes : page intranet « ma grossesse aux HUG » :  
✈ [http://drh.hcuge.ch/parcours\\_collaborateur/pre-maternite.html](http://drh.hcuge.ch/parcours_collaborateur/pre-maternite.html)



# CONCLUSION

- ▶ Grossesse et travail sont généralement compatibles, pour autant que les conditions de travail soient adaptées de façon à ne pas nuire à la santé de la femme enceinte et de l'enfant à naître.
- ▶ Cadres, RRH, médecins et spécialistes de la santé au travail se doivent d'assurer à la collaboratrice enceinte une grossesse sans danger.
- ▶ **ET... est-ce que ça fonctionne ??**